

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes et de la gestion de l'exercice 2011

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Conformément à l'article 59 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, le Conseil communal a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil général de La Tène le rapport des comptes et de la gestion de l'exercice 2011 de la Commune de La Tène, qui se présentent ainsi en résumé (en francs) :

	Budget 2011	Comptes 2011
<u>Compte de fonctionnement</u>		
Charges	28'042'000.00	27'938'302.98
Revenus	27'745'500.00	28'178'299.48
<i>Excédent de charges</i>	296'500.00	
Excédent de revenus		239'996.50
<u>Compte des investissements</u>		
Dépenses	3'830'000.00	850'800.10
Recettes	300'000.00	500.00

2. Contexte

Pour mémoire, dans son rapport à l'appui du budget 2011, le Conseil communal avait auguré que la reprise de l'économie, après une récession profonde et extrêmement rapide, couplée avec la révision de la fiscalité des personnes morales (ci-après : PM) permettaient d'envisager une nette amélioration des comptes communaux après les exercices 2009 et 2010 calamiteux ayant engendré un déficit cumulé de près de 4 millions de francs.

La réalité des faits n'a pas démenti le Conseil communal ! En effet, alors que le budget de l'exercice 2011 prévoyait un excédent de charges de 0.297 million de francs, les comptes bouclent finalement sur un excédent de revenus de 0.240 million, soit une amélioration d'un peu plus d'un demi-million.

L'explication de ce singulier redressement des finances communales est principalement à situer dans la progression des recettes fiscales (en hausse de +0.745 million de francs par rapport au budget ou +2.925 millions par rapport aux comptes 2010), qui a permis d'absorber l'augmentation de certaines charges telle la participation communale à la péréquation financière intercommunale et de parer la dégradation d'autres revenus comme la redevance électrique.

Plus en détail, le produit de l'impôt sur les PM (toutes recettes confondues) est supérieur de +0.727 million de francs par rapport au budget, ceci en raison d'une contribution plus élevée que prévu du fonds provisoire de répartition de l'impôt des PM. En revanche, les rentrées fiscales des personnes physiques (ci-après : PP) ont été conformes au budget (+18'000 francs) mais inférieures par rapport aux comptes 2010 (-0.254 million).

Si le résultat positif des comptes 2011 est un signe réjouissant notamment de la reprise de l'économie, il convient néanmoins de ne pas occulter que son faible montant ne permet ni de combler les déficits cumulés 2009-2010 ni de procéder à des opérations extraordinaires devant permettre d'anticiper le passage au principe d'échéance comptable (domaines de l'aide sociale, du syndicat intercommunal de La Châtellenie de Thielle, etc.) ou les futurs effets financiers des grands chantiers cantonaux en cours (baisse de la fiscalité des personnes physiques, assainissement de Prévoyance.ne, RER, etc.).

Une autre donnée à considérer est l'incertitude liée au devenir du produit de l'impôt des PM, qui est l'objet de réflexions menées par le Conseil d'Etat et certaines villes et communes, dont La Tène, en vue de la mise en place d'une répartition équitable du surplus des recettes provenant de la révision de la fiscalité des PM et qui devra succéder au mécanisme provisoire en vigueur sur la période 2011-2013 uniquement. L'importance de cette problématique pour La Tène peut aisément être appréhendée par la mise en comparaison de la manne procurée en 2011 par le fonds provisoire de répartition de l'impôt sur les PM (environ 4 millions de francs) avec la diminution simultanée de la recette d'impôt sur le capital des PM (qui est passée de 1.313 million aux comptes 2010 à 0.198 million aux comptes 2011).

3. Analyse du résultat d'exercice

L'exercice 2011 présente des **charges** de 27.938 millions de francs, contre 28.042 millions portés au budget, soit une baisse de -104'000 francs ou -0.37%, ce qui permet de rappeler la parfaite maîtrise des charges dans leur ensemble et notamment de celles dépendant de la compétence du Conseil communal.

Il convient néanmoins de souligner les éléments particuliers suivants :

- la hausse du coût de l'accueil de l'enfance, des institutions pour mineurs handicapés, des mesures d'intégration professionnelle et des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative
- l'augmentation de la part communale à la péréquation financière intercommunale

Les **revenus** se montent quant à eux à 28.178 millions de francs, contre 27.746 millions au budget, soit une amélioration de 0.433 million ou +1.56%.

Il convient ici de mettre en évidence les éléments particuliers suivants :

- l'importante contribution du fonds provisoire de répartition de l'impôt des PM
- la baisse du produit de la redevance électrique

Finalement, le **résultat** de l'exercice présente un excédent de revenus de 0.240 million de francs, contre un excédent de charges de 0.296 million au budget, soit une amélioration 0.536 million.

S'agissant des **investissements**, ceux-ci ont été moindres que prévu en présentant un total des dépenses nettes de 0.850 million de francs, contre 3.53 millions au budget.

Cette différence est expliquée par le blocage des travaux de reconstruction du bâtiment sanitaire au camping de La Tène et par la renonciation à d'autres travaux telle la création d'un parc de conteneurs enterrés. Le chapitre 5 ci-après, Investissements, détaille les montants investis en 2011.

Vu la modestie de l'excédent de revenus 2011, soit 0.24 million de francs, il est renoncé à des opérations spéciales telles la constitution de réserves spéciales ou des amortissements extraordinaires.

Ainsi, après prise en compte de l'excédent de revenus, la **fortune** s'élève à 5.796 millions de francs au 31 décembre 2011.

4. Comparaison du budget avec les comptes

La comparaison par chapitre du compte de fonctionnement, de budget à comptes, chiffre les variations suivantes :

Chapitre	Budget (Fr.)	Comptes (Fr.)	Variation (Fr.)	Variation (%)
0. Administration	-1'405'000.00	-1'425'505.17	+20'505.17	+1.5
1. Sécurité publique	-379'500.00	-357'635.65	-21'864.35	-5.8
2. Ens. & formation	-5'269'000.00	-5'090'937.95	-178'062.05	-3.4
3. Culture, loisirs et sports	-798'000.00	-877'187.45	+79'187.45	+9.9
4. Santé	-177'000.00	-167'638.90	-9'361.10	-5.3
5. Prévoyance sociale	-2'376'000.00	-2'276'106.97	-99'893.03	-4.2
6. Trafic	1'520'000.00	-1'530'350.15	+10'350.15	+0.7
7. Environnement	-464.500.00	-500'529.55	+36'029.55	+7.8
8. Economie publique	903'000.00	651'868.12	-251'131.88	-27.8
9. Finances et impôts	11'189'500.00	11'814'020.17	+624'520.17	+5.6
Total				

Comparaison du budget avec les comptes

En application de l'article 159 alinéa 2 du Règlement général de commune, du 19 février 2009, les variations de plus de 15 pour cent entre le crédit budgétaire et la dépense effective (mais au minimum 10'000 francs) sont recensées dans le cahier 6 annexe 11 et sont motivées dans les commentaires particuliers en regard des comptes de fonctionnement.

Les principales causes de variation des différents chapitres sont toutefois mentionnées ci-après.

0. Administration

La progression des charges est justifiée par la hausse du nombre de vacations servies au Conseil communal (012), qui est expliquée par un nombre important de séances ordinaires et extraordinaires en lien avec des dossiers majeurs (p.ex. projet de fusions de communes, pôle de développement d'importance cantonale, implantation d'un casino et développements de quartiers résidentiels).

1. Sécurité publique

La diminution des coûts est expliquée par la baisse des participations communales au SIS Feu et au SFBL (140), ainsi que par la renonciation à l'organisation d'un cours PCi (160).

La baisse du produit des amendes (113) est compensée par une diminution du coût du mandat de prestations avec la Police neuchâteloise.

Moyennant l'accord du Service de la sécurité civile et militaire, la contribution forfaitaire au Fonds de protection civile (160) a été intégralement compensée par un

prélèvement à la réserve concernant les contributions de remplacement pour les abris PCi (compte B280.00).

	Contributions de remplacement abris PCi
Montant au 1 ^{er} janvier 2011	289'531 francs
Attributions 2011	+23'400 francs
Prélèvement 2011	-70'978 francs
Solde au 31 décembre 2011	242'353 francs

Variations 2011, réserve contributions de remplacement abris PCi

2. Enseignement et formation

La baisse des charges est à situer dans une hausse des subventions sur les traitements des enseignants des écoles enfantine (200) et primaire (210), ainsi que dans la diminution des écolages versés à l'ESRN (211).

L'intégralité des charges concernant la CSUM (212) et la conciergerie (215) sont ventilées dans différents postes, selon des clés de répartition propres mentionnées dans les commentaires particuliers (Cf. les comptes 212.490.03, Imputations internes bâtiment CSUM et 215.490.01, Imputations internes traitements conciergerie).

3. Culture, loisirs et sports

La péjoration de ce chapitre est essentiellement expliquée par une médiocre saison touristique 2011 ainsi que par différentes charges extraordinaires au camping de La Tène (351). L'augmentation des charges d'amortissement et d'imputations à l'Espace Perrier (303), conjuguée avec un tassement des recettes provenant des locations, de même que la réfection du terrain d'entraînements (340), participent également à cette aggravation.

Les subventions aux sociétés non-sportives (309) ont été conformes aux prévisions contrairement à celles aux sociétés sportives (340) qui ont été en légère diminution.

Les ports (343) sont autofinancés et n'influencent pas le résultat du compte de fonctionnement.

	Ports et rives
Montant au 1 ^{er} janvier 2011	526'972 francs
Ports : attribution 2011	+23'303 francs
Rives et berges : prélèvement 2011	-7'188 francs
Solde au 31 décembre 2011	543'087 francs

Variations 2011, réserve ports et rives

4. Santé

La stabilité de ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier, sous réserve du fait que la participation au service de l'ambulance a été moindre que prévu (490).

A noter qu'une révision CCNC effectuée en 2012 a révélé la nécessité de devoir modifier la pratique en matière de rémunération du médecin et des dentistes scolaires, ce qui occasionnera de modestes corrections sur l'exercice 2012.

5. Prévoyance sociale

Comme déjà constaté en 2010, les dépenses de la prévoyance sociale semblent sous contrôle, présentant même une amélioration par rapport au budget.

La cause est à situer essentiellement dans la baisse de la part communale à l'action sociale (581) et, dans une moindre mesure, dans celles des structures d'accueil de l'enfance (540) et des institutions pour mineurs handicapés (541), ce qui a plus que compensé les progressions des charges d'intégration professionnelle (582) et d'allocations familiales aux personnes sans activité lucrative (589).

6. Trafic

La stabilité de ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

La légère progression des charges provient d'un oubli au budget (Cf. le commentaire particulier du compte 650.364.00) et a été partiellement contrebalancée par une légère amélioration des recettes des parkings (621).

7. Protection et aménagement de l'environnement

L'aggravation provient presque exclusivement de la hausse de la participation à la déchetterie intercommunale de Cornaux (721), due à l'augmentation de la dotation en personnel en lien avec l'accroissement des tonnages à traiter.

L'approvisionnement en eau (700), l'épuration des eaux usées (710) et les déchets urbains (720) sont autofinancés et n'influencent pas le résultat d'exercice.

	Eau	Epuration	Déchets
Montant au 1 ^{er} janvier 2011	1'534'368 francs	315'628 francs	-15'550 francs
Attribution (+) / prélèvement (-) 2011	+1'908 francs	+49'166 francs	-86'086 francs
Solde au 31 décembre 2011	1'536'276 francs	364'794 francs	-101'636 francs

Variations 2011, réserves eau, épuration et avance déchets

8. Economie publique

La baisse du produit de la redevance électrique versée par Groupe E SA au titre de l'utilisation du domaine public (860) explique à elle seule la péjoration de ce chapitre, qui reste toutefois largement bénéficiaire.

La variation est justifiée dans le fait qu'en 2010, Groupe E SA a commis une erreur de décompte et a versé une indemnité de près de 0.150 million de francs supérieure

à celle effectivement due. Après discussion, il a été convenu que le trop-versé 2010 sera remboursé en 6 tranches sur les redevances 2012 à 2017 (soit environ 25'000 francs/an).

L'avenir de cette recette (qui équivaut à environ 4 points d'impôt communal en 2011 !) reste incertain en raison de l'aboutissement de la demande de référendum sur la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAE) qui avait été votée par le Grand Conseil lors de sa session des 6 et 7 décembre 2011.

9. Finances et impôts

Le produit de l'impôt sur le revenu des PP (chiffrage 2011 de 7.679 millions de francs et un solde positif de taxation des années antérieures de 0.141 million) s'élève à 7.820 millions (compte 900.400.00) et est supérieur de +0.070 million ou +0.9% par rapport au montant budgété.

Pour sa part, l'impôt sur la fortune des PP (chiffrage 2011 de 0.645 million de francs et solde positif de taxation des années antérieures de 0.025 million) présente un total de 0.670 million (compte 900.400.01) et est donc supérieur de +0.020 million ou +3.15% par rapport au budget.

Pour un coefficient de 52 points à La Tène, le point d'impôt s'est donc élevé en 2011 à près de 162'000 francs, soit :

	Impôt total 52 points	Valeur d'un point d'impôt
Impôt sur le revenu PP (900.400.00) (sans le solde de taxation années ant.)	7'679'305.85	161'996.40
Impôt sur la fortune PP (900.400.01) (sans le solde de taxation années ant.)	645'316.45	
Prestations en capital (sans le solde de taxation années ant.)	99'191.00	
Total	8'423'813.30	

Calcul de la valeur d'un point d'impôt 2011

Pour mémoire, la valeur du point d'impôt calculé à l'issue du bouclage des comptes 2010 était de 160'796.52 francs, contre 153'862 francs aux comptes 2009. La progression de 2009 à 2011 est donc de +8'134.40 francs ou +5.287%.

Les pertes (actes de défaut de biens) sur les recettes fiscales des PP (0.202 million de francs) sont en baisse par rapport aux comptes 2010 (0.230 million) bien qu'en légère hausse par rapport au budget 2011 (0.180 million).

Le produit de l'impôt ordinaire provenant des PM est dorénavant à appréhender par l'addition des trois comptes de l'impôt sur le bénéfice des PM (compte 900.401.00), de l'impôt sur le capital des PM (compte 900.401.01) et du fonds de répartition des PM (compte 900.462.00), laquelle permet de constater que le budget est largement dépassé (+0.885 million de francs ou +14.74%), Toutefois, leur analyse individuelle permet de remarquer que l'impôt sur le bénéfice de PM progresse par rapport aux comptes 2010 (+0.256 million) alors que celui sur le capital des PM est en régression (-1.116 million), ceci en raison de la révision de la fiscalité des PM. L'apport du fonds de répartition des PM est plus important que prévu.

Le produit de l'impôt foncier (compte 900.402.00) s'est élevé à 0.264 million de francs. La diminution d'environ -0.040 million par rapport au budget est justifiée par la modification du statut de divers bien-fonds qui ne sont plus assujettis, ainsi que par la suspension de diverses taxations par l'Etat en 2011. A noter que des rattrapages 2011 ont déjà eu lieu lors de la taxation 2012 de l'impôt foncier.

Aucun montant n'a été encaissé en 2011 au titre de la taxe sur les spectacles.

La contribution versée à la péréquation financière intercommunale (compte 922.361.00) s'est élevée à 4.671 millions de francs, en augmentation de +0.094 million par rapport au budget. Pour rappel, le calcul des parts des communes à la péréquation dépend pour beaucoup de leurs situations financières respectives, par la prise en considération des 2 exercices précédents. La hausse de la part 2011 par rapport à 2010 est principalement expliquée par l'augmentation des coefficients d'autres communes alors que celui de La Tène est resté inchangé à 52 points.

A noter que, sur la base d'une communication du service des communes du 22 mars 2012, le montant qui sera effectivement versé à la péréquation en 2012 devrait avoisiner 4.820 millions de francs, soit une diminution d'environ 175'000 francs par rapport au budget.

5. Investissements

Nous vous communiquons ci-après les indications fondamentales des investissements réalisés en 2011 :

- Interconnexion et bouclage des réseaux d'eau de boisson, crédit d'étude : acceptée par le Conseil général le 29 septembre 2011, cette étude chiffrée à 160'000 francs a débuté en 2011 et elle se poursuit actuellement. L'investissement 2011 se monte à 14'040 francs (compte B141.00.22) et aucun amortissement n'est pour l'instant effectué.
- Chemin du Chenevier et rue des Essertons, mise en séparatif partielle et réalisation de la mesure 28 du PGEE : basés sur un crédit de 500'000 francs voté par le Conseil général le 17 juin 2010, les travaux ont été initiés en 2010 et terminés en 2011. Leur total s'élève à 498'492.15 francs, soit en légère diminution de -1'507.85 francs ou -0.30% par rapport au crédit voté. Ils ont été consolidés au bilan (compte B141.20.11) et sont amortis à un taux de 2.5% l'an.
- Rue de la Gare et rues adjacentes, crédit d'étude afin de chiffrer l'assainissement du cadastre souterrain et le réaménagement urbain : cette étude qui repose sur un crédit de 110'000 francs voté par le Conseil général le 11 novembre 2010 a débuté et a abouti au dépôt d'une demande de crédit d'investissement (lors de la séance ordinaire du 26 avril 2012). Les montants investis à fin 2011 s'élèvent à 91'581.50 francs (compte B141.30.18). Le premier amortissement a eu lieu en 2011 à un taux de 10% l'an.
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) : validés par un crédit de 72'000 francs décidé par le Conseil général le 17 juin 2010, les travaux ont débuté en 2011 et se poursuivent à l'heure actuelle. Au bouclage des comptes 2011, l'investissement se monte à 74'007.05 francs (compte B141.10.11) et un premier amortissement a été effectué à un taux de 15% l'an.

La nécessité de relevés complémentaires à ceux initialement prévus dans la demande de crédit s'est fait jour en cours de travaux et occasionnera un dépassement du crédit voté par le Conseil général. Toutefois, son montant restera cantonné dans la limite de compétence financière du Conseil communal.

- Etude coordonnée Transport, Environnement, Développement et Aménagement (TEDA) : comme annoncé dans le rapport des comptes 2009, les travaux ont été poursuivis en 2011 avec une dépense de 17'675.35 francs (compte B141.81). Reposant sur un crédit de 70'000 francs voté par le Conseil général de Marin-Epagnier le 28 avril 2005, les Conseils communaux des anciennes communes avaient décidé, en additionnant leurs compétences financières respectives (6'000 francs à Thielle-Wavre et 20'000 francs à Marin-Epagnier), d'étendre l'étude au territoire communal de La Tène (et non plus uniquement sur celui de Marin-Epagnier) et un mandat a été confié au bureau spécialisé. Le surcoût ne doit pas dépasser 26'000 francs. Cette étude est amortie à un taux de 10% l'an.
- Réfection partielle de la salle gymnastique de l'école et divers travaux au Vieux Collège : basés sur un crédit de 80'000 francs voté par le Conseil général le 30 juin 2011, les travaux effectués en 2011 se sont montés à 74'219 francs. Si l'on ajoute la dernière facture acquittée en 2012 (2'671.30 francs), le total des travaux présent un investissement final de 76'800.30 francs, en baisse de -3'199.70 francs ou -4% par rapport au crédit voté. En 2012, ils sont consolidés au bilan (comptes bilan B143.20.02 et B143.30.02) et sont amortis à un taux de 10% l'an.
- Espace Perrier, diverses rénovations et améliorations : ces travaux, qui ont été autorisés à hauteur de 85'000 francs par le Conseil général le 17 mars 2011, ont été exécutés et achevés en 2011. Leur total s'élève à 82'825.85 francs (compte B143.65.00), en diminution de -2'174.15 francs ou -2.56% par rapport au crédit voté. Ils sont amortis à un taux de 11.5% l'an.
- Construction d'un parcours Vita : les travaux concernant la mise en œuvre de ce crédit de 35'000 francs accepté par le Conseil général le 3 novembre 2011 auront lieu en 2012. Seul l'encaissement d'une subvention de 500 francs a été comptabilisé en 2011 (compte B141.30.19).
- Elaboration d'un avant-projet de passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5, crédit d'étude : voté par le Conseil général avec une clause d'urgence le 15 décembre 2011, l'étude d'un montant de 65'000 francs a débuté immédiatement et a abouti au dépôt à mi-mars d'un avant-projet. La dépense totale sera consolidée aux comptes 2012 et un acompte versé en 2011 figure pour l'instant dans le compte bilan d'attente (B141.99).
- Réfection du bâtiment sanitaire au camping de La Tène : vu la contestation judiciaire par un citoyen du bon déroulement de la votation populaire du 28 novembre 2010, le dossier a été paralysé en 2011. Finalement, par un arrêt du 16 décembre 2011, le Tribunal fédéral a rejeté l'ultime recours, débloquent ainsi la mise en œuvre du crédit de 1.9 million de francs voté par le Conseil général le 29 avril 2010. La saison 2012 du camping sera raccourcie et les travaux débiteront en septembre. L'unique dépense 2011 concerne les frais d'obtention de la demande de sanction des plans et s'élève à 22'922 francs (y compris les

taxes d'équipement) et elle figure pour l'instant dans le compte bilan d'attente (B141.99).

6. Compétences financières

La compétence financière du Conseil communal est la possibilité offerte à celui-ci d'engager une dépense ne figurant pas au budget et sans demander de crédit au Conseil général. La limite de cette compétence est fixée à 30'000 francs selon l'article 163 alinéa 1 du Règlement général de commune, du 19 février 2009. Son usage est par ailleurs subordonné à une obligation d'information des crédits décidés à la commission financière.

Les crédits significatifs engagés par le Conseil communal en 2011 sont les suivants :

- Réfection du Hobbyland (cour des écoles de Marin) : une dépense de 18'621.90 francs (compte bilan B141.30.05) a été engagée pour remplacer le tapis qui était fortement dégradé. Ces travaux permettront de conserver aux écoliers et à la population une infrastructure appréciée. Ils seront amortis à un taux de 20% l'an.
- Réfection du terrain d'entraînements (site touristique de La Tène) : le Conseil communal a décidé au début 2011 de refaire ce terrain, en raison d'une surface de jeu devenant de moins en moins praticable. Le coût des travaux s'est élevé à 23'000 francs dont à déduire 3'920 francs de subvention (compte 340.313.00).
- Entretien des roselières (site touristique de La Tène) : une dépense de 17'500 francs (compte 343.313.00) a été engagée afin d'entretenir les roselières, selon un plan de coupe convenu avec le service de la faune, de la flore et de la nature, ceci pour dégager l'accès au ponton et aux places à terre, ainsi que pour rétablir une circulation des eaux prévenant l'envasement des lieux.
- Frais exceptionnels dans le cadre de l'exploitation du camping : comme déjà indiqué dans le rapport aux comptes 2010, les comptes 2011 incluent une dépense de 11'049.85 francs concernant un mandat pour des prestations de service d'une agence de placement lors de l'engagement du nouveau responsable du camping, qui n'ont été facturées qu'en 2011 (compte 351.318.90).
Différentes affaires (interprétation de la réglementation et représentation judiciaire) ont été confiées à un avocat (4'141.20 francs) et une étude a été lancée concernant la réfection de l'entrée du camping (6'990.75 francs).
- Eclairage public : dans le but de tester la technologie LED pour l'éclairage public, le Conseil communal a fait adapter 16 mâts lumineux à la route de La Tène (15'724.80 francs) et 6 au chemin de la Raye (7'107.90 francs). La dépense a été comptabilisée au bilan (compte B141.30.12) et sera amortie au taux de 2.5% l'an.
- Etude pour la création et/ou la transformation de locaux en vue du développement de l'accueil de l'enfant : trois dépenses ont été comptabilisées dans le compte bilan d'attente B149.99 et seront amorties dès 2012, soit l'étude pour la transformation du bâtiment sis Grand'Rue 4 à Wavre en crèche (21'566.30 francs engagés en 2010), l'élaboration du projet de constructions modulaires à côté de la CSUM à Marin (11'793.60 francs) ainsi que l'analyse et la conceptualisation d'un système de gestion de crèches (3'348 francs).

7. Rapport par dicastère

7.0 Administration

Le Conseil général s'est réuni à 7 reprises.

Outre le renouvellement de son bureau pour la période 2011-2012 lors de la séance ordinaire des comptes, il a procédé aux nominations suivantes :

- commission des naturalisations et des agrégations : nomination de Quentin Estève (PSLT) en remplacement de Marie-Claire Nussbaum, démissionnaire (PSLT)
- conseil intercommunal de l'EORÉN : nomination de Cornelia Schmid

Les rangs du Conseil général étant restés complets en 2011, aucune élection complémentaire n'a été rendue nécessaire.

Sur proposition du Conseil communal, les représentants du Législatif au sein de la commission consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes ont été nommés. Cette commission a notamment pour but d'informer le Conseil général sur les 3 projets de rapprochements respectivement de fusions auxquels la commune de La Tène est partie prenante, à savoir le Grand Entre-deux-Lacs, la Paroisse politique étendue et le Nouveau Neuchâtel.

Le Conseil général a également pris acte des rapports de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial et de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération concernant l'étude du Chemin des écoliers à Thielle-Wavre. Après prise de connaissance du rapport de la commission réglementaire concernant la proposition du groupe PLRT relative à la suppléance des conseillers généraux, qui avait été acceptée le 17 mars 2011, il a chargé ladite commission de rédiger un projet d'initiative communale.

Outre l'acceptation des comptes 2010 et du budget 2012, le corps législatif a adopté et révisé divers règlements communaux. Il a adopté les règlements concernant l'évacuation des eaux, la gestion des déchets et l'exécution et la réfection des fouilles. Il a révisé ceux concernant la distribution de l'eau et les jetons de présence, vacations et honoraires des membres des autorités communales. L'adaptation du montant de la taxe d'épuration a été refusée lors de la séance du 3 novembre 2011.

Au titre des demandes de crédit, le Conseil général a accepté diverses rénovations et améliorations des installations de l'Espace Perrier (85'000 francs), la réfection partielle de la salle de gymnastique de l'école primaire et certains travaux au Vieux Collège (80'000 francs), la construction d'un parcours Vita (35'000 francs), les études de l'interconnexion et du bouclage des réseaux d'eau (160'000 francs) et d'avant-projet de passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5 (65'000 francs). Il a également octroyé au Conseil communal les moyens financiers pour procéder aux renouvellements de plusieurs emprunts arrivant à échéance (10 millions de francs).

Le Législatif a aussi accepté d'autres rapports du Conseil communal, soit la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL), secteur de Thielle, la participation au financement du skatepark de Colombier et l'adhésion à l'Association Skatepark du Littoral Neuchâtelois, ainsi que la modification du règlement général du syndicat intercommunal ESRN en vue de la création de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN). Il a accepté le rapport d'information s'agissant de la ligne de transports publics 21.030 entre Le Landeron et Marin.

Au rang des propositions, le Conseil général a pris acte du rapport du Conseil communal relatif à la motion interpartis du 7 septembre 2009 concernant le cheminement piétonnier au bord du lac et a accepté la motion ELT invitant l'Exécutif à étudier l'impact sur la contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt. La réponse à cette motion est à l'étude.

Le Conseil communal a répondu à diverses interpellations et questions, notamment du groupe PSLT concernant le passage de la rue Charles-Perrier en zone 30 km/h, les adjudications, les pédalos du site touristique de La Tène et la possibilité de dénommer un site communal « du 24 février », du conseiller général Remo Siliprandi (PSLT) concernant l'entreposage de poutraisons sur le site touristique de La Tène et le dysfonctionnement des installations de l'Espace Perrier lors de la venue d'une fanfare militaire, du conseiller général Daniel Jolidon (ELT) concernant l'indemnité à verser au secrétaire des visites de la commission de police du feu, la composition de la délégation laténienne dans le Copil du projet de Nouveau Neuchâtel et une agression au couteau, du conseiller général Eric Flury (PSLT) concernant les projets de fusions de communes, du conseiller général Laurent Siliprandi (PLRT) concernant les places de parc à la gare BLS, l'adressage électronique des documents et la question d'un chauffage collectif à bois, du conseiller général Francis Boss (PSLT) concernant la transmission électronique de résumés des rapports, du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) concernant les travaux au chemin du Chenevier, du conseiller général Emmanuel Rieder (PLRT) concernant l'avancement du plan spécial Jumbo/Manor, la problématique des camions et le remplacement d'un candélabre à la rue des Indiennes, et les nuisances sonores subies en bordure des zones d'activités des Champs-Montants. La réponse à la question du conseiller général Serge Girardin (ELT) concernant le développement du nouveau pôle économique de La Tène a été rendue lors de la séance du Conseil général du 15 mars 2012.

Personnel

En 2011, les mutations suivantes ont eu lieu :

- Arrivée de Mustafa Karatas, service de voirie, le 13 décembre (2010) (placement puis intérim)
- Arrivée de François Wermeille, camping, le 1^{er} mars
- Arrivée de Gilbert Bardet, camping et service de conciergerie, le 13 avril (placement puis intérim)
- Départ en retraite d'Hubert Tissot, le 31 juillet
- Arrivée de Jorge Manuel Ferreira Faria, service de voirie, le 29 août (intérim)

Il convient en outre de tenir compte que les services communaux ont accueilli différentes personnes placées par les ORP.

Au plan des ressources humaines, divers transferts ont eu lieu au sein de l'administration et les entretiens d'évaluation avec fixation d'objectifs ont eu lieu dans tous les services. Le système de suivi et de gestion des temps de travail (application Timelead), qui avait été mis en place en 2010, permet d'avoir dorénavant une vue d'ensemble de l'affectation des forces de travail.

La collaboration avec le service bénévole de La Tène (SBLT) a été poursuivie. Pour mémoire, l'administration communale est chargée de recueillir les réservations pour des transports et de les transmettre aux bénévoles.

Les ventes des cartes journalières CFF ont continué par la mise à disposition de 4 cartes et, moyennant certaines conditions, sont restées ouvertes aux externes.

ACN

L'Association des communes neuchâteloises (ACN) a pour buts d'être l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les questions touchant les communes, de favoriser l'échange d'informations sur des sujets d'intérêt commun ainsi que de renforcer les liens entre les autorités communales. Elle a, à sa tête, un comité composé de 13 membres qui s'est réuni à 11 reprises en 2011. Les procès-verbaux des séances du comité représentent une source d'informations appréciée par les administrations communales.

La commune de La Tène en est membre et un représentant du Conseil communal siège au sein du comité. L'ACN dispose d'un site Internet (www.acn-ne.ch).

En 2011, le comité de l'ACN a invité les communes à se prononcer sur diverses consultations (fiscalité des personnes physiques, création d'appartements protégés, projet de loi sur la prévention contre les incendies et les éléments naturels) et a été consultée par le Conseil d'Etat sur de nombreux dossiers (nouvelles structures de l'école obligatoire, transactions immobilières communales, lois cantonales sur l'énergie et l'approvisionnement en électricité, révision de la fiscalité des personnes morales, révision de la procédure des permis de construire, etc.).

Projets de fusions de communes

La commune de La Tène participe à 3 projets de rapprochements et/ou fusions de communes, soit :

Grand Entre-deux-Lacs : qui concerne les communes de Cressier, Cornaux, Enges, Hauterive, La Tène, Le Landeron, Lignièrès et Saint-Blaise. Deux membres du Conseil communal font partie du comité de pilotage.

Nouveau Neuchâtel : qui concerne les communes de Corcelles-Cormondrèche, Enges, Hauterive, La Tène, Peseux Saint-Blaise et Valangin, ainsi que la Ville de Neuchâtel. Deux membres du Conseil communal font partie du comité de pilotage.

Paroisse politique : qui concerne les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise. Deux membres du Conseil communal font partie du comité de pilotage.

Les 3 projets progressent à des rythmes propres et une commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes a été constituée afin de pouvoir renseigner le Conseil général sur l'état d'avancement des réflexions. Il est prévu de consulter le Législatif au printemps 2013 concernant le choix de l'un ou l'autre des projets.

7.1 Sécurité publique

Naturalisations et agrégations

La commission s'est réunie à 9 reprises. Elle a traité 20 dossiers de réception (26 adultes et 10 enfants) et a examiné 10 dossiers finaux (14 adultes et 7 enfants).

Il est à noter que 8 dossiers de naturalisations facilitées (8 adultes et 1 enfant) ont été également traités hors commission.

Police

Le contrat de prestations conclu initialement entre la commune de Marin-Epagnier et la Police neuchâteloise a été adapté aux nouveaux besoins de la commune de La Tène (extension aux villages de Thielle et de Wavre). Sur les 1'170 heures programmées, 1'101 ont été effectuées.

En matière de circulation, les 735 amendes LCR (hors contrôles de vitesse) délivrées en 2011 ont concerné 729 conducteurs de véhicules automobiles, 3 cyclistes et cyclomotoriste, 1 détenteur de véhicule et 3 passagers. 34 campagnes radars ont été organisées au cours desquelles près de 12'000 véhicules ont été contrôlés, 16 conducteurs ont été dénoncés et 694 autres ont été l'objet d'une amende d'ordre. Le nombre d'accidents de circulation s'est élevé à 31. Une part de 50% du produit des amendes délivrées sur le territoire communal est reversée dans la caisse communale (un peu plus de 58'000 francs en 2011).

Par ailleurs, 50 vols par effraction et 46 dommages à la propriété ont été commis durant l'année écoulée.

A noter que le Département de la justice, de la sécurité et des finances entend réadapter en 2012 le mode de calcul du coût du policier pour les heures effectuées dans le cadre des contrats de prestations. Le Conseil communal est inquiet des vues cantonales dont les premiers échos indiquent qu'à prestations égales le coût devrait plus que doubler.

Feu

En 2011, le Syndicat du Feu du Bas-Lac (SFBL) est intervenu à 67 reprises dans les communes membres (84 en 2010 et 47 en 2009), dont à 37 occasions à La Tène (50 en 2010 et 27 en 2009). La plupart du temps, des déclenchements d'alarme ou des défauts techniques étaient à l'origine de ces interventions.

La commission de la police du feu a tenu 5 séances et les visites annuelles des bâtiments ont eu lieu les 2 avril, 28 mai, 3 septembre et 19 novembre. Ce faisant, 182 bâtiments, sur les 1'236 que compte la commune, ont été inspectés (taux de 14%). D'une manière générale, les prescriptions de sécurité sont bien respectées et les demandes de mise en conformité sont contrôlées après coup.

La réunion annuelle des commissions de Police du feu, sous l'égide de l'ECAP, a eu lieu le 22 octobre à Lignièrès.

Le projet cantonal de la nouvelle organisation de la défense incendie est toujours en discussion.

Protection civile

Le Conseil communal n'a rien de particulier à signaler si ce n'est la bonne collaboration prévalant entre les communes et avec l'Organisation de protection civile du Littoral Centre (OPC-LC) pour des travaux d'intérêt général.

Le poste de conduite sous la salle de gymnastique de Marin est maintenant désaffecté. Certaines archives communales y ont été entreposées et un nouveau local a été loué (4 locaux au total).

Aucun cours de protection civile n'a été organisé en 2011 sur le territoire communal. Un cours aura cependant lieu en mai 2012 lors de la création d'un parcours Vita.

La nouvelle organisation cantonale est opérationnelle et le poste sanitaire des Perveuls a été remis à l'OPC-LC, qui en couvre les frais. Un projet cantonal entend cependant revoir complètement l'organisation des structures neuchâteloises et devrait voir le jour en 2013.

Circulation

La commission de circulation, des transports et de l'agglomération a siégé à 5 reprises pour traiter des dossiers relevant de sa compétence.

Pendant l'année écoulée, la commission a été particulièrement engagée dans l'étude de l'assainissement de la rue de la Gare. Elle a organisé une enquête auprès de parents d'élèves de Thielle-Wavre concernant la sécurité sur le chemin de l'école. Elle a également été consultée sur des mesures de ralentissement du trafic à Thielle (route Thielle-Cornaux) ainsi que sur un projet de passerelle par-dessus l'autoroute à la hauteur des la rue des Sors.

7.2 Enseignement et formation

Conseil d'établissement scolaire

Le conseil d'établissement scolaire, organe consultatif, a siégé à 4 reprises. En 2011, il s'est notamment vu présenter le projet d'EORÉN et de tour à hirondelles. Il a poursuivi ses réflexions sur l'aménagement de la cour des écoles.

Ecoles enfantine et primaire

L'année 2011 a vu la consolidation de la structure unique gérant les 2 sites de Marin et de Wavre.

Effectifs : le nombre d'élèves scolarisés en 2011 a été le suivant :

Ecole enfantine (EE)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EE / 1FR	59	47	3
2EE / 2FR	52	58	3
	111	105	6

Ecole primaire (EP)			
	Janvier	Décembre	Nombre de classes
1EP / 3FR	59	56	3
2EP / 4FR	50	57	2.5 puis 3
3EP / 5FR	57	50	2.5
4EP / 6FR	85	56	4 puis 2.5
5EP / 7FR	68	79	4
	319	298	16 puis 15

Effectifs des écoles enfantine et primaire

Organisation spatiale : les locaux des différents bâtiments sont utilisés ainsi :

- Vieux Collège (Marin) : 5 salles d'école enfantine (1-2FR), 1 salle (sous-sol) pour l'appui pédagogique, les devoirs surveillés, les classes de culture étrangère et 1 salle de soutien pédagogique

- Collège des Tertres (Marin) : 11 salles d'école primaire (3-7FR), 1 salle de soutien intensif, 1 salle d'activités créatrices manuelles (ACM), 1 salle de réunions, 1 salle des maîtres, 1 bureau de direction
- CSUM (Marin) : 1 salle pour les devoirs surveillés et l'appui pédagogique, 1 infirmerie, 1 salle d'activités créatrices sur textiles (ACT)
- Collège de Wavre (Wavre) : 1 salle d'école enfantine (1-2FR), 4 salles d'école primaire (3-7FR), 1 salle d'ACM, 1 salle polyvalente (soutien, éducation par le mouvement + diverses activités comme Tatout, prévention contre les morsures de chiens, répétitions d'ensembles, etc.), 1 salle des maîtres
- Salle Cité Martini (Espace Perrier à Marin) : 1 salle pour l'éducation par le mouvement, la rythmique, le tennis de table et diverses activités (Tatout, prévention contre les morsures de chiens, spectacles, répétitions d'ensembles, etc.)

Education physique : les cours ont eu lieu dans les salles de gymnastique du collège Billeter (31 puis 32 périodes hebdomadaires) et de la CSUM (2 puis 1 période hebdomadaire) ainsi que dans la salle omnisports du CIS Sports et Loisirs Marin (20 puis 18 périodes hebdomadaires). Chaque classe primaire (3-7FR) bénéficie de 7 heures/an de natation au bassin scolaire du Mail, alors que les 6 classes enfantines (1-2FR) ont droit à 1 période annuelle.

Transports : le transport des élèves au CIS Sports et Loisirs Marin, à la piscine du Mail, aux camps de ski à Zinal ou aux Collons, aux patinoires de Neuchâtel ainsi qu'à la bibliothèque-médiathèque (élèves du collège de Wavre) est effectué par une entreprise locale, laquelle assure aussi, sans frais, les transports à la patinoire lorsque ces cours ont lieu en même temps que ceux de gymnastique.

Activités parascolaires : en plus des camps de ski (2 camps en 2010-2011 pour les élèves de 4^e et 5^e primaires / 6-7FR), certaines classes organisent des camps verts, des journées de sports d'hiver, des courses d'école, des sorties à la patinoire, des joutes sportives. Elles participent à des concerts, à des animations de course d'orientation, du service de l'énergie, de la prévention contre les morsures de chiens, du tri des déchets, etc. Enfin, chaque classe vient une fois toutes les 5 semaines à la bibliothèque-médiathèque pour assister à une animation organisée par les bibliothécaires et pour emprunter des livres, des CD et des DVD.

Mutations dans le corps enseignant : une enseignante est partie en retraite (poste non pourvu) ; trois enseignants sont partis et trois ont été engagés.

Direction : en 2011, la direction a poursuivi les travaux de mise sur pied des nouvelles structures régionales (EPSRN puis EORÉN), qui seront opérationnelles pour la rentrée scolaire 2012-2013. Pour cette raison et avec l'accord du DECS, le contrat du directeur (à 50%) a été prolongé.

Sécurité : les patrouilleurs sont présents à Marin à 08h00, 09h00, 11h50, 13h30 et 15h25 sur les rues de la Gare et de la Fleur-de-Lys. Les élèves de l'école enfantine / 1FR reçoivent un baudrier qu'ils sont encouragés à porter jusqu'en 2^e année primaire / 4FR. Ils reçoivent aussi une information dispensée par la brigade d'éducation routière. Les élèves de 3-4 et 5FR ont également une information donnée par

l'éducation routière. Les classes de 6 et 7FR ont participé au jardin de circulation à Cressier (tous les deux ans). Enfin, les vélos des élèves de (3FR pour Wavre) 4FR, 5FR, 6FR, 7FR sont contrôlés tous les deux ans par les gendarmes avec la collaboration du TCS.

Elèves des Broillets : une convention du 6 décembre 2010 entre les Conseils communaux de La Tène et de Cornaux règle la fréquentation de l'établissement scolaire de La Tène par les enfants des familles domiciliées à la rue des Broillets 48 et 50 (territoire de Cornaux). Elle est axée sur un forfait par enfant et par année scolaire (EE : 5'000 francs ; EP : 6'500 francs), indexé à la progression de l'IPC, et est librement résiliable pour la fin de chaque année scolaire.

Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN)

En 2011, l'ESRN a accueilli en moyenne 2'879.25 élèves (contre 2'816.5 en 2010 et 2'798 en 2009) des 15 communes membres du syndicat (Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Enges, Le Landeron, Lignièrès, Peseux, Corcelles-Cormondèche, Fenin-Villars-Saules, Savagnier, Valangin et Montmollin). Le nombre de classes est demeuré stable (155 unités). Pour La Tène, l'effectif moyen 2011 s'est élevé à 262 élèves (contre 279.5 en 2010 et 278 élèves en 2009).

Le nombre moyen d'élèves tient compte pour $\frac{3}{4}$ de l'effectif le plus élevé entre janvier et août et pour $\frac{1}{4}$ de l'effectif le plus élevé entre septembre et décembre.

Le prix coûtant net/élève s'est monté à 10'009.20 francs (contre 9'913.65 francs en 2010 et 10'027.50 francs en 2009) et est inférieur aux prévisions budgétaires de 267.15 francs.

L'exercice 2011 présente des charges pour un montant total de 44.161 millions de francs (contre 43.115 millions en 2010 et 43.06 millions en 2009), en baisse par rapport au budget de 0.614 million (-1.37%). Les revenus se montent eux à 15.342 millions (contre 14.984 millions en 2010 et 14.82 millions en 2009) et sont supérieurs aux prévisions de 0.155 million (+1.02%). La charge résiduelle nette pour les communes s'élève à 28.819 millions (contre 28.13 millions en 2010 et 28.24 millions en 2009), inférieure aux prévisions budgétaires de 1.188 million (-4.05%).

ESRN et EORÉN : en 2011, les communes membres de l'ESRN ont accepté la régionalisation de toute la filière de l'école obligatoire les concernant, à savoir l'intégration des filières infantine, primaire et secondaire dans la structure EORÉN. La mise en vigueur de la nouvelle structure débutera au début de la rentrée scolaire 2012-2013 mais elle sera pleinement opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2013.

Subventionnement Onde Verte des transports scolaires

Depuis le début de la rentrée scolaire 2010/2011, les élèves laténiens des écoles infantine, primaire et secondaire bénéficient d'une subvention pour les transports, reposant sur l'arrêté du Conseil général y relatif du 1^{er} octobre 2009.

Cette subvention est allouée aux élèves habitant dans un rayon de plus d'un kilomètre autour de l'établissement scolaire qu'ils fréquentent. Son montant est décroissant selon le revenu imposable des parents.

Ecole	Collège	Nb total d'élèves*	Subventions accordées	Genre	C2011 (en francs)	B2011 (en francs)
EE	Marin	92			0.00	1'000.00
	Wavre	13				
EP	Marin	231	1	1 cat. D	583.00	7'000.00
	Wavre	68	3	1 cat. A 2 cat. D		
ESRN	Marin	130	15	3 cat. A 2 cat. B 2 cat. C 8 cat. D	13'032.00	18'000.00
	St-Blaise	115	48	15 cat. A 5 cat. B 7 cat. C 21 cat. D		
	Neuchâtel	3	2	1 cat. B 1 cat. D		
Total		652	69	19 cat. A 8 cat. B 9 cat. C 33 cat. D	13'615.00	26'000.00

* Nombre d'élèves en début d'année scolaire 2011/2012, qui ne correspond pas au critère de *nombre moyen* des élèves pris en considération par l'ESRN pour déterminer les parts communales

Statistique 2011 subventionnement Onde Verte

Service de conciergerie

Le service de conciergerie est composé de 4 employés pour 400% de taux de d'occupation, dont à ajouter un apprenti CFC d'agent d'exploitation.

Pour mémoire, le service de conciergerie assume le nettoyage et l'entretien de l'Espace Perrier et du parking de la CSUM, en sus de ceux des bâtiments scolaires (le Vieux Collège, les collèges primaires de Marin et de Wavre, le collège Billeter, les salles de gymnastique), de la cour des écoles et du Troglo (dès 2012). Il participe activement au ramassage du vieux papier et aux fêtes scolaires, prépare les skis en vue des camps de ski, gère la mise à disposition des locaux lors de locations et de manifestations, assume un service de piquet, etc.

7.3 Culture, loisirs et sports

Bibliothèque-médiathèque

La bibliothèque-médiathèque de Marin reste très fréquentée et a connu une nette hausse des prêts en 2011 (43'531 contre 40'744 en 2010, 41'482 en 2009 et 39'699 en 2008). Elle est la plus importante du réseau de l'association Bibliobus.

L'horaire d'ouverture au public est actuellement le suivant :

Mardi	10h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Mercredi		15h00 - 19h00
Jeudi		15h00 - 19h00
Vendredi	10h00 - 12h00	

Horaire de la bibliothèque-médiathèque

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)

Créé en 2000, les activités du Théâtre du Passage peut ainsi être résumées :

- 42 spectacles proposés, pour un total de 115 représentations dont 3 supplémentaires et 2 soirées privées
- 33'609 spectateurs accueillis
- 1'830 abonnés, soit 1'270 abonnements de saison, 330 pass'humour, 113 abonnements famille, ainsi que 117 Pass pour les étudiants et les apprentis
- gestion de 11 représentations scolaires de 7 spectacles différents, pour environ 3'700 élèves des classes enfantines au secondaire II
- 15 manifestations proposées (concerts, rencontres, conférences, ateliers)
- gestion de 31 dossiers de location de ses infrastructures

Les comptes 2011 ont bouclé avec des charges de 4.161 millions de francs et des produits de 1.825 million, dégageant un déficit d'exploitation à charge des communes de 2.336 millions, légèrement inférieur aux prévisions.

Le conseil intercommunal a siégé à 2 reprises, le comité de direction 4 fois et la commission financière à 2 occasions.

ANIMATENE - GASL

Ces associations se portent bien et les spectacles et animations estivales rencontrent toujours un joli succès. La population est toujours aussi nombreuse à participer à Ciné-Tène et à la Fête nationale.

Sous l'égide du Groupement des associations et des sociétés locales (GASL), la commune de La Tène a participé pour la seconde fois à "La Suisse bouge", un concept national incitant la population à se bouger. Le succès mitigé des éditions 2010 et 2011 a incité le GASL à ne pas renouveler l'expérience en 2012.

Dès 2012, des gradins sur l'une des pyramides et un espace seront mis à disposition des sociétés locales par la société Nouveau Marin-Centre SA (Migros) pour l'organisation de manifestations et spectacles.

Sports

L'activité sportive a été soutenue par le Conseil communal, par diverses aides directes (p.ex. subventions financières) et/ou indirectes (p.ex. mise à disposition de locaux à tarif préférentiel voire gratuitement).

Le terrain d'entraînements du FC Marin-Sports a subi une cure de rajeunissement et la mise en place d'un éclairage sur le troisième terrain est à l'étude. La pose de la première pierre du boulodrome se fait toujours attendre. Le club de minigolf a décidé

de jouer ses parties de compétition officielle sur les pistes de Neuchâtel.

Les sportifs méritants ont été félicités lors de la traditionnelle réception du Conseil communal le 19 octobre 2011.

Les réservations des salles sportives au moyen du logiciel GELORE sont maintenant entrées dans la routine.

Places et aires de jeux

Aucun accident majeur n'a été signalé sur les places et aires de jeux. L'assainissement des places de jeux en 2008 et la mise en œuvre en 2010 d'un système *contrôle qualité*, tel que recommandé par le bureau de prévention des accidents (BPA) ont certainement contribué à cette heureuse situation.

Les places et aires de jeux ont été entretenues par le service de voirie et leur état peut être qualifié de bon.

Le service de voirie a également démantelé l'aire du jeux du restaurant du CIS Centre Sports et Loisirs Marin, qui avait environ 20 ans, et a initié les travaux en vue de l'aménagement d'une nouvelle aire qui sera située entre le minigolf et les pistes du club de pétanque. Les travaux se sont terminés au printemps 2012.

Espace Troglodyte (le Troglo)

Le Troglo a connu une année intense aux niveaux de l'accueil des jeunes gens et de son implication envers la population. Il a intensifié ses collaborations avec les autres acteurs communaux, plus spécifiquement actifs dans les domaines culturel et social, en favorisant les rencontres et les partages au travers de manifestations ayant pour objectif prioritaire le *partage interculturel*.

La fréquentation du centre est restée stable, en présentant un léger tassement dans la tranche d'âge 8 à 12 ans et une augmentation dans celle des adolescents de 13 à 18 ans. La répartition des jeunes gens est de 70% de garçons et de 30% de filles.

Les grandes lignes de l'accueil 2011 au Troglo peuvent être ainsi résumées :

- organisation d'une disco pour les 8 à 12 ans (2^e édition), avec présence d'une centaine d'enfants
- intensification des rencontres avec les parents et la population
- accompagnement des jeunes gens lors d'activités créatrices, de danse, de chants et musicales
- mise sur pied d'un atelier pour les 8 à 12 ans sur le thème de la marionnette durant les vacances scolaires d'octobre
- contacts réguliers avec les médias dans le but de diffuser des informations régulières sur les activités et le fonctionnement du centre
- mise en valeur des extérieurs du centre (jardin, arborisation, décorations, etc.)
- organisation de la manifestation interculturelle « Je Tène » (1^e édition), en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves de La Tène et la Ludotène
- fête des « 20 ans du Troglo »
- traditionnel Noël du centre

Camping de La Tène

Les nuitées du camping de passage 2011 se situent environ 10% en dessous de la moyenne des huit dernières années, avec un total de 7'753 unités. Les résultats de ces dernières années sont décevants en regard de la capacité d'accueil. Pour mémoire, en 2002 lors de l'Exposition nationale, 19'000 nuitées avaient été enregistrées. Le potentiel d'amélioration des recettes est important.

S'agissant du camping des résidents, toutes les places sont occupées et les départs sont immédiatement remplacés. De nouvelles directives concernant le type d'installations admises ont été mises en vigueur en 2011, ceci dans l'optique d'améliorer le standard de camping et sont bien admises par les occupants.

A noter que le camping a conservé deux parcelles sur lesquelles deux mobilhomes sont loués durant la saison.

Bien qu'accepté en votation populaire le 27 novembre 2010, la reconstruction du bâtiment sanitaire est restée bloquée toute l'année en raison d'une procédure judiciaire. L'arrêt du Tribunal fédéral du 15 décembre 2011 a finalement donné gain de cause au Conseil communal et les travaux débiteront à l'automne 2012.

En 2011, un nouveau responsable du camping est entré en fonction afin de remplacer Hubert Tissot qui a pris sa retraite après 33 années de bons et loyaux services.

La commission des sites de loisirs et des espaces publics a tenu 7 séances en 2010.

La Ramée

La réfection de la rampe de mise à l'eau a été effectuée début 2011. En outre, la douche publique a été remplacée et la chambre de distribution d'eau a été mise aux normes.

La réfection des panneaux didactiques est à l'étude.

7.4 Santé

Service médical des écoles

Mme la doctoresse Catherine Bourban-Jirounek, qui assure la prestation de médecin scolaire de La Tène depuis janvier 2009, a visité l'ensemble des élèves (sauf les 1P/3FR qui doivent faire cette visite chez leur pédiatre avant leur entrée en 3FR) et elle a contrôlé tous les carnets de vaccination.

Une audiométriste a contrôlé l'ouïe des enfants de 1P/3FR et 4P/6FR.

Les élèves ont bénéficié d'un dépistage dentaire effectué par des dentistes de la commune et ont reçu une leçon de prophylaxie dentaire.

Le GIS (groupe d'information sexuelle et d'éducation à la santé) est intervenu dans les classes de 5P/7FR et a rencontré les parents d'élèves de l'école enfantine/1-2FR.

Salubrité publique

En 2011, la commission de salubrité a siégé à 5 reprises. Comme d'habitude, elle a participé aux visites d'immeubles en compagnie de la commission de la police du feu et a profité de ces occasions pour visiter les habitations et commerces de la

commune dont elle a la surveillance. Elle a eu à s'occuper de trois cas qui lui ont été signalés, à savoir des problèmes récurrents dans l'immeuble Couviers 4 (qui devraient se régler par la transformation du bâtiment), d'humidité dans une maison de la Grand'Rue à Wavre (solution à l'étude) et le cas d'un appartement prétendument insalubre à la rue de la Gare à Marin (mais qui ne l'était finalement pas).

7.5 Prévoyance sociale

Structure d'accueil

Durant l'année écoulée, le Conseil communal a donné mandat à l'association les Moussaillons de gérer toutes les places d'accueil extrafamilial sur le territoire communal. En 2011 on décomptait 39 places préscolaires et 36 places parascolaires dont 14 ont été ouvertes en août 2011.

Action sociale et guichet social régional (GSR) de l'Entre-deux-Lacs

La commission sociale régionale (CSR) s'est réunie 1 fois par mois pour valider les nouveaux dossiers d'aide sociale.

Au 31 décembre 2011, le service social régional comptait 432 dossiers en traitement, dont 98 pour la commune de La Tène.

L'agence régionale AVS, quant à elle gère 664 dossiers de prestations complémentaires, dont 198 pour la commune de La Tène.

7.6 Trafic

Service de voirie

Le service de voirie est composé de 6 personnes pour 600% de taux d'occupation. En 2011, divers arrêts de travail, parfois de longue durée, ont nécessité l'engagement de personnel intérimaire. En moyenne, le service accueille toujours 1 à 3 personnes placées par les ORP.

Les missions principales du service sont le nettoyage et l'entretien des rues, des places, des espaces publics (arrêts de bus notamment), des rives et des berges (p.ex. La Ramée). Au rythme des saisons, il s'occupe également de l'aménagement, de l'entretien et du nettoyage des jardins publics et des fontaines, des zones de sports, des chemins piétonniers, des zones vertes à l'intérieur du périmètre des villages. Il prend également en charge le nettoyage des alentours du réservoir d'eau de La Prévôté et gère le nettoyage des citerneaux, des stations de pompage et le curage de certaines conduites avec une entreprise privée.

Le marquage, la réparation de la signalisation routière, la surveillance des fouilles sur le domaine public, l'entretien des parkings payants de la zone touristique de La Tène, l'entretien du port de La Ramée, le ramassage du vieux papier avec les écoles, la location de divers matériels (p.ex. tente pour manifestations, tables et bancs, etc.) et la préparation de manifestations communales, la fauche des bords de routes et la taille des haies font aussi partie des missions du service de voirie. Il assure également une part importante de l'entretien des véhicules.

A noter que le service assure un service hivernal de piquet, afin de garantir un déblaiement et un salage des routes et trottoirs, ceci pour garantir la sécurité des piétons et des usagers de la route. La politique de salage est dite réduite.

La nouvelle organisation du travail introduite en 2010, à savoir la mise sur pied d'une équipe dite verte d'une autre dite des routes, a commencé à porter ses fruits. L'équipe verte a pris en charge l'entretien des places et parcs publics, dont La Ramée, a aménagé le rond-point des Motteresses et a accompagné les travaux de réfection du terrain d'entraînements (arrosage et tonte). En sus de ses tâches de base, p.ex. le nettoyage des rues et des abribus, l'équipe des routes a effectué divers travaux de marquage de la signalisation au sol.

Le projet de renouvellement de plusieurs véhicules du service de voirie se poursuit.

Trafic régional

Les objectifs de fréquentation des deux lignes pour lesquelles la commune de La Tène s'est financièrement engagée, outre sa participation aux lignes de transports publics financées par le pot commun (financement par l'ensemble des communes et le Canton à parité à 50%, par le biais d'une clé de répartition tenant notamment compte de la qualité de la desserte), soit le prolongement de la ligne 10 Peseux – Bôle (engagement dans le cadre du contrat d'agglomération de la COMUL) et la ligne CarPostal reliant Marin au Landeron, sont conformes aux prévisions, cette dernière ligne étant par ailleurs intégrée au pot commun dès 2012. Une extension à 6 paires de courses le samedi a été mise en place, également financée par le pot commun.

S'agissant de la ligne 10 Peseux – Bôle, les statistiques de fréquentation sont encourageantes et démontrent que ce prolongement répond à une demande. Le passage à un financement de cette ligne par le pot commun devrait avoir lieu d'ici à fin 2012.

Dans le chapitre des nouveaux engagements, il sied de relever qu'une convention a été signée, en partenariat avec les douze communes de la COMUL, pour la nouvelle ligne Les Conrardes à Boudry, celle-ci s'inscrivant dans le cadre du contrat d'agglomération COMUL. La participation laténienne s'élève à 4'800 francs/an durant la période probatoire de 3 ans.

L'arrêt TN de « Bellevue » a été rebaptisé « Marin-Centre » au mois de décembre 2011. L'abribus a été remplacé, avec une participation de 50% des TN (7'168.75 francs) et il est dorénavant mieux intégré. L'entretien, qui est assuré par le service de voirie, s'en trouve facilité.

Le comité du Noctambus s'est réuni à 5 reprises. La bonne fréquentation de la connexion avec le Val-de-Travers, mise en place en 2010, a permis de poursuivre la démarche en 2011. S'agissant de la fréquentation des dessertes dans l'Entre-deux-Lacs, les chiffres correspondent également aux prévisions, ce qui démontre que le service est apprécié par les « fêtards » noctambules de la région, qui peuvent ainsi rentrer en toute sécurité.

La suite des travaux dans le domaine du transport régional se concentrera sur le projet RER (Transrun) avec toutes les mesures connexes devant favoriser une mise en place cohérente du réseau régional. Pour La Tène, deux mesures majeures sont en discussion, à savoir une nouvelle halte sur la ligne BLS à la Cité-Martini (desserte des centres commerciaux dans ce secteur) et la déviation du tracé de la ligne TN 7 Place-Pury – Hauterive – Marin par les Champs-Montants (électrification de l'avenue des Champs-Montants et mise en circulation bidirectionnelle en lien avec la réfection de l'autoroute A5 par l'OFROU).

7.7 Protection et aménagement de l'environnement

Service des eaux / approvisionnement en eau potable

Le service des eaux est composé de compétences remplissant des exigences à la fois techniques et sanitaires, ceci afin d'offrir un service performant et pour garantir une pleine et optimale sécurité en matière de distribution et d'approvisionnement en eau potable.

Ce service est suivi sur le plan technique par quatre entreprises spécialisées dans différents domaines, ceci à l'entière satisfaction du Conseil communal.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'organisation mise en place.

<i>Domaine</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Mandat / contrat</i>	<i>Activités</i>
<i>distribution</i>	<i>Hildenbrand SA (St-Blaise)</i>	<i>mandat de fontainier sur la base d'un contrat d'entreprise élaboré conformément au cahier des charges du Manuel de qualité et passé en revue en fonction des besoins</i>	<i>gestion et entretien du <u>captage de Vigner</u> (en collaboration avec la commune de St-Blaise) gestion et entretien du <u>réservoir de la Prévôté</u> gestion et entretien du <u>réseau</u> (réparation des fuites et branchement des réseaux privés)</i>
<i>détection de fuites</i>	<i>Corelltech (Broc)</i>	<i>contrat annuel, conditions revues chaque année sur la base d'une planification des secteurs à contrôler</i>	<i>détection de fuites sur le réseau d'eau, à l'aide d'un appareillage sophistiqué d'écoute sur les conduites, les vannes et bornes hydrants (Permalog+ et Correlux P1)</i>
<i>parc des bornes hydrants (BH)</i>	<i>Hinni AG (Biel-Benken)</i>	<i>contrat d'entreprise</i>	<i>sur la base d'un contrôle de l'ensemble des bornes hydrants (BH), une planification des entretiens en fonction de priorités a été fixée, correspondant à l'état de chaque BH ; chaque opération est ensuite listée dans une banque de données qui sera mise en ligne dans le SIG ; il est ainsi facile d'accéder directement à la liste des opérations effectuées sur les BH et de planifier les entretiens à venir</i>
<i>analyses</i>	<i>RWB SA (Neuchâtel)</i>	<i>contrat de prestations</i>	<i>analyse de la qualité de l'eau en termes chimiques et bactériologiques ; plan de prélèvements à différents endroits de la commune aussi bien sur des installations publiques que privées</i>

Organisation du service des eaux

Outre les activités ordinaires prévues dans le cahier des charges du Manuel de qualité, les interventions particulières suivantes sont à signaler pour l'année 2011 :

- la campagne de détection de fuites, menée par le fontainier en collaboration avec la société Corelltech, a permis de déceler 6 fuites dans les secteurs visités (2 sur le domaine privé et 4 sur le domaine public), qui se trouvaient toutes avant compteur. L'eau ainsi perdue, dans le domaine privé notamment, n'a pas pu être

refacturée, ce qui a représenté une perte nette pour la commune. L'ensemble des fuites représentaient potentiellement un volume perdu de 170 l/min, soit 244.8 m³/jour ou 89'352 m³/an ;

- outre la campagne de détection de fuites, 11 autres fuites ont été décelées durant les tournées régulières du fontainier ou annoncées à celui-ci par des privés. Toutes étaient sans gravité et ont été considérées comme *interventions ordinaires*.

Pour mémoire, l'eau de boisson (ci-après : EB) distribuée dans le réseau de Marin et d'Epagnier provient de la station de pompage du Vigner, dont la commune de La Tène est propriétaire pour moitié. Pour des raisons historiques, l'EB alimentant le réseau des villages de Thielle et de Wavre est achetée à la commune de Saint-Blaise. Ceci a pour conséquence que le prix de revient de l'EB distribuée dans le réseau de Thielle-Wavre est nettement supérieur à celui de l'EB distribuée dans le réseau de Marin-Epagnier. Dans le cadre de l'étude sur l'interconnexion et le bouclage des réseaux d'EB, la problématique est directement traitée dans le volet de la connexion du réseau d'EB de Thielle-Wavre. A terme, le prix de revient des deux réseaux sera ainsi unifié et ramené à celui du prix de revient du réseau de Marin-Epagnier.

La production de la station de pompage de Vigner a baissé en 2011. Les compteurs ont mesuré un débit de 1'381'596 m³ (ou 2'629 lt/min) contre 1'576'374 m³ (ou 2'999 lt/min) en 2010. Ce phénomène est dû aux faibles précipitations durant toute l'année 2011, plus particulièrement durant le printemps et l'automne. En termes de capacité au niveau des captages, il n'y a pas lieu de s'alarmer puisque selon le décompte annuel de la station de captage, 434'841 m³ se sont écoulés par le trop-plein. Toutefois, en fonction de l'évolution de la pluviométrie et si celle-ci devait baisser de manière durable, des mesures devront être prises au niveau de l'adduction d'eau, respectivement par une adduction complémentaire au captage de Vigner. En effet, non seulement la commune de Saint-Blaise, copropriétaire de la station, y puisera toujours plus régulièrement et plus durablement de l'eau (ses sources habituelles subissant également les effets du manque de pluie), mais l'augmentation de la consommation d'EB pour les besoins domestiques (nouvelles zones d'habitations) et industrielles (pôle économique d'importance cantonale) de La Tène poseront inmanquablement un problème de capacité au niveau du Vigner. Des solutions techniques ont déjà été étudiées et validées par le groupe de travail réunissant les communes d'Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier et Le Landeron dans le cadre du projet CENe (Communauté des eaux de Neuchâtel élargie).

La consommation du réseau d'EB de Marin et d'Epagnier a sensiblement baissé en 2011, passant de 822'422 m³ à 720'232 m³. Cette baisse de la consommation trouve son explication d'une part au niveau de la baisse des activités du plus gros consommateur d'EB et, d'autre part, par une rationalisation des processus industriels. 559'628 m³ ont été facturés. La différence de 160'604 m³ correspond à la consommation non facturée induite par les besoins des :

- fontaines (pour 8 fontaines à 5 lt/min durant 8 mois) 13'824 m³
- sapeurs-pompiers (exercices - estimation) 500 m³
- fuites 146'280 m³

Il est intéressant de noter que la perte d'eau suite à des fuites a passé de 162'455 m³ en 2010 à 146'280 m³ en 2011, ce qui valide le bien-fondé des principes de base appliqués sur le réseau d'EB, notamment l'engagement dans des campagnes de recherche de fuites et des actions immédiates lorsque celles-ci sont découvertes.

Le volume d'eau facturé par la commune de Saint-Blaise pour l'alimentation du réseau d'EB de Thielle-Wavre a légèrement augmenté en passant de 81'684 m³ en 2010 à 86'950 m³ en 2011.

La campagne de remplacement des compteurs d'eau avec télérelevage, notamment sur le territoire de Thielle et de Wavre, est terminée. L'optimisation du processus de relevage des compteurs a donc ainsi été réalisée.

Dans le domaine des nouvelles mesures organisationnelles, le Système d'information géographique (ci-après : SIG) permet maintenant de tenir à jour le cadastre souterrain avec un niveau de détail et de précision jamais atteint auparavant. Toutes les données du cadastre souterrain sont saisies sur cette plateforme qui offre la possibilité de consulter des informations précieuses pour la gestion des infrastructures. Les demandes privées trouvent également une réponse précise et rapide grâce à cet outil.

En conclusion de ce chapitre, il sied également de constater que dans l'ensemble les charges ont diminué. Ceci s'explique par une maîtrise toujours plus fine des spécificités du réseau par le mandataire, lequel œuvre au quotidien pour répondre aux exigences de la commune.

Epuración des eaux et eaux claires

A l'exemple de ces dernières années, l'on constate une réduction de la participation communale à la station d'épuration des eaux (STEP du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle), qui est causée par la baisse des charges financières de la station et par une très bonne maîtrise des charges du personnel.

Suite au constat en 2011 d'une erreur dans la facturation des années précédentes de la taxe d'épuration du plus important consommateur, le poste a dégagé une attribution à la réserve. Cette opération unique de rattrapage ne doit pas faire penser que le poste de la protection des eaux ne devra pas subir une augmentation du tarif, l'actuel étant insuffisant à sa couverture. Malgré un refus du Conseil général lors de la présentation d'un rapport y relatif par le Conseil communal, une réflexion de fond doit être menée, en tenant compte de la planification des futurs investissements en matière d'égoûts publics, notamment de ceux prévus dans le cadre de la réalisation des mesures prévues par le PGEE, en lien avec le développement de la commune de La Tène.

Déchets urbains et autres déchets

Pour rappel, la taxe de base 2011, pondérée selon le nombre d'occupants d'un ménage, a été de 96 francs.

Globalement, les dépenses en lien avec la gestion du poste 720, Déchets urbains, dont le traitement (transport et incinération) est autofinancé par la taxe, ont correspondu aux prévisions budgétaires. Par contre, les recettes provenant de la taxe déchets n'ont pas suffi à couvrir les charges. L'attribution envers l'avance déchets (compte bilan B180.02) s'est ainsi élevée à 86'085.75 francs en 2011.

Le Conseil communal est toutefois serein quant aux perspectives de rééquilibrage de cette tâche communale. En effet, l'introduction de la taxe au sac, dès le 1^{er} janvier 2012, et les diverses modifications à venir en matière de financement du transport et du traitement des déchets (par une combinaison de la taxe de base et de l'impôt) permettront d'à nouveau parvenir à l'autofinancement.

S'agissant du compte 721, Autres déchets, il est à noter que la participation à la déchetterie intercommunale de Cornaux, qui est une émanation du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, poursuit une courbe ascendante, difficilement maîtrisable. Les causes de cette progression sont à rechercher d'une part dans le succès de la déchetterie qui a nécessité une augmentation de la dotation en personnel appelé à canaliser le flux d'utilisateurs de cette infrastructure et, d'autre part, par des cours de reprise très bas en 2010 et 2011, notamment de la ferraille, ceci en raison des effets de la crise. Cette tendance inflationniste des coûts devrait se poursuivre en 2012 en raison de l'augmentation de la fréquentation en regard de l'introduction de la taxe au sac.

A noter que des points de collectes seront installés en 2012 sur le territoire communal, afin d'optimiser le processus de recyclage.

Urbanisme

En 2011, 165 dossiers de construction de nature variée ont été traités. Ils ont été composés de 87 permis de construire (contre 62 en 2010) et de 78 constats de conformité (contre 21 en 2010). Ces derniers, qui sont délivrés à la fin des travaux, respectivement à l'issue de la visite de conformité effectuée par le service technique, closent les dossiers de construction et permettent de confirmer la conformité des travaux exécutés par rapport aux plans sanctionnés.

Marin-Centre a été inauguré officiellement le 11 novembre 2011, après 5 ans de travaux. Le suivi pour ce qui concerne la commune de La Tène (p.ex. le respect des plans, les raccordements aux réseaux, etc.) a été assuré par le service technique en collaboration avec des bureaux spécialisés, ce qui a généré d'importants frais d'honoraires qui ont toutefois été refacturés au maître de l'ouvrage. Globalement, les travaux se sont déroulés à satisfaction, en regard de leur complexité et par le fait qu'ils ont eu lieu dans un centre commercial qui n'a pas connu un seul jour de fermeture.

Au chapitre des nouvelles zones d'habitation, les phases d'étude de trois plans de quartier ont été poursuivies soit le Crosat à Wavre, Sur-le-Crêt à Marin et Derrière-le-Château à Thielle. Aucun projet n'a abouti en 2011, mais leur état d'avancement respectif laisse à présager que 2012 verra leur mise en chantier.

S'agissant du Plan spécial Jumbo-Manor, un coup de frein a été donné par rapport à la première version du plan, ceci pour permettre de trouver des solutions devant répondre aux demandes du Conseil communal et des habitants de la Cité-Martini, notamment en termes d'accès des livraisons.

La fusion des réglementations sur les constructions et l'aménagement du territoire des anciennes communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est suspendue dans la mesure où les autorités cantonales participent aux discussions menées dans le cadre de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHC), ayant comme objectif d'harmoniser et de simplifier les règles de construction ainsi que les procédures de sanction. Or, le

Conseil communal, en collaboration avec la commission d'urbanisme, avait édité un document servant de base de discussion et contenant les éléments des réglementations des deux anciennes communes devant permettre d'aboutir à un document commun. Cependant, la consultation dudit document auprès du service cantonal de l'aménagement du territoire (SAT) n'a pas abouti, car il a été signifié par ce service qu'aucune sanction de nouveau règlement d'aménagement et/ou de constructions n'interviendrait avant la fin des discussions AIHC.

Afin de tendre à une démarche optimale, le processus de relevé et de contrôle des constructions nécessite de solutionner quelques contraintes de mise en route et de suivi des chantiers. Les contrôles demandés à la fois aux requérants de permis de construire (réseaux de canalisations) et au service technique pour les mesures de suivi et de contrôle des chantiers ont été renforcés. Par exemple, chaque demande de permis de construire est soumise à l'approbation de l'architecte-conseil pour les aspects touchant à l'aménagement du territoire et à la réglementation communale en matière des constructions, mais aussi à l'ingénieur mandaté (RWB Neuchâtel SA) pour les questions techniques du réseau des égouts (eaux usées EU et eaux claires EC) et au fontainier pour déterminer précisément les modalités de connexion au réseau d'eau potable. Tous ont pour consigne de suivre les travaux de près afin de notamment prévenir les constructions non-conformes et parer aux éventuels problèmes de fonctionnement des différents réseaux d'eaux à futur.

Le service technique a consacré 1'031 heures (principalement assurées par Mme Catastini) aux questions touchant à l'urbanisme.

Agglomération

La politique des agglomérations se met en place selon la planification dressée dans le cadre du contrat d'agglomération signé en 2008 entre la COMUL et l'Etat.

Pour la commune de La Tène, le premier train de mesures (2009 – 2012) n'est pas très conséquent puisqu'il ne concerne que des mesures mineures de mobilité douce, notamment la construction de nouveaux parcs à vélos dans le secteur de la gare. Pour rappel, le Conseil communal a toutefois suspendu provisoirement la mise en œuvre de cette mesure, étant donné que la gare BLS de Marin-Epagnier sera complètement transformée d'ici à 2015. Par contre, le dossier du skatepark COMUL a passé la rampe des Législatifs des douze communes de la COMUL. Une association qui conduit maintenant ce dossier a été créée.

Le contrat d'agglomération 2^e génération est à l'élaboration. En décembre 2011, un premier WorkShop a eu lieu afin de cerner au mieux les propositions de mesures de chaque commune. Une liste de mesures a ainsi été établie et traitée. Celles-ci ont été analysées et priorisées selon leur degré de pertinence par rapport au développement du programme de mesures complémentaires au projet de RER neuchâtelois (Transrun). S'agissant de la commune de La Tène, 3 mesures phares ont été retenues, soit le passage sous-voies (mobilité douce) entre les rues du Sugiez et de Chevalereux (entrée d'Epagnier), l'étude du développement de l'habitat en lien avec le pôle économique d'importance cantonale, dans le secteur des Cheintres (Epagnier), ainsi que les mesures appliquées dans le secteur de la rue de la Gare pour améliorer le trafic de mobilité douce (marquage et mobilier). Toutes ces mesures sont susceptibles d'obtenir un subventionnement fédéral de l'ordre de 35%, mais tout ceci demande encore à être confirmé.

7.8 Economie publique

Forêts

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier puisque, comme les années précédentes, seuls des travaux courants d'entretien ont été effectués en 2011.

Le niveau des prix de vente du bois qui était de 97 francs en 2010 se situait aux alentours de 101 francs en 2011.

Les forêts de la commune de La Tène sont essentiellement composées de celles de La Ramée et du site touristique de La Tène, ainsi que d'une forêt située sur le territoire de Saint-Blaise. Le niveau des prix de vente du bois reste toujours bas.

Redevances électrique et sur la livraison de gaz

La redevance électrique versée par Groupe E SA pour l'utilisation du domaine public (compte 860.410.00) s'est élevée à 652'581.40 francs, soit -247'418.60 francs ou -27.5% par rapport au budget.

Cette baisse est expliquée par une erreur effectuée en 2010 par Groupe E SA, qui avait effectué un versement de 146'081.25 francs supérieurs à ce qui était dû. Après tractations, il a été convenu que le trop-versé 2010 sera imputé sur les redevances 2012 à 2017 (6 tranches) à raison de 24'346.85 francs/an.

Il est à noter que la redevance 2012 est confirmée à un montant de 665'000 francs, soit exactement celui prévu au budget 2012.

Comme annoncé à plusieurs reprises, le Conseil communal rend attentif aux effets sur les finances communales de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité, qui prévoit que *le 25% du produit de la redevance doit servir aux assainissements énergétiques des bâtiments propriétés des communes, aux dépenses visant à réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public, ainsi qu'à toutes autres mesures visant une utilisation plus économe et rationnelle de l'énergie. Ce produit peut aussi servir à la réparation ou au remplacement des installations de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments propriétés des communes à condition d'améliorer l'efficacité énergétique de l'installation et/ou de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables* (article 25 alinéa de la LAEI).

La ristourne de Viteos sur les ventes de gaz (compte 861.410.00) s'est élevée à 54'728 francs, soit 10'272 francs ou 15.8% de moins que la valeur budgétaire.

Projet de casino Les Trois-Lacs à Thielle

Le 22 juin 2011, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer la concession pour un casino type B au projet de La Rotonde (FBAM Neuchâtel SA) en Ville de Neuchâtel et, ce faisant, a définitivement mis un terme au projet de Casino Les Trois-Lacs à Thielle.

Le Conseil communal a été évidemment déçu de cette décision, qui a abruptement clos, sans possibilité de recours, un dossier dans lequel il avait placé beaucoup d'espoirs, notamment en termes de développement économique, de création de places de travail, de constitution d'un fonds sports, culture et loisirs et de rentrées fiscales supplémentaires. Il reste toutefois convaincu à ce jour que le projet laténien de casino était (et qu'il reste) le meilleur des projets en lice.

Dans un registre plus positif, il tient toutefois à relever que ce projet a contribué au rayonnement de la commune de La Tène au-delà des frontières cantonales voire

nationales, ce qui était l'un des objectifs de la législature 2009-2012. Il tient à remercier tous les membres des autorités communales qui, à un titre ou à un autre, se sont impliqués et mobilisés pour cette aventure qui aura occupé la vie communale pendant près de 2 ans.

7.9 Finances et impôts

Le présent chapitre est uniquement dédié à quelques considérations concernant les bâtiments communaux. Le Conseil communal renvoie au chapitre 4, Comparaison du budget avec les comptes concernant l'évolution de l'impôt ainsi qu'au cahier 6 annexe 6 concernant l'évolution de la dette communale.

Seuls sont ici mentionnés les interventions et objets conséquents. Les bâtiments qui ne sont pas cités n'ont été l'objet que de travaux d'entretien courant.

Bâtiments du patrimoine administratif

- *Collège enfantin de Marin (Vieux Collège)* : réparation du parquet d'une salle de classe (sous-sol), remplacement d'un projecteur de toit, installation d'une main-courante extérieure, réfection du système d'entraînement de l'horloge et fixation des tuiles de toit.
- *Collège primaire de Marin* : réparation de trois groupes de stores et remplacement de la robinetterie des éviers des WC.
- *Collège enfantin et primaire de Wavre* : remplacement des luminaires dans les couloirs.
- *Collège Billeter* : peinture des couloirs du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, remplacement du sol (linoléum) dans 2 salles de classe, remplacement d'un groupe de stores, réparation des portes d'entrée principales (après vandalisme), révision du monte-charge, remplacement partiel du plexiglas du préau couvert et mise aux normes de la distribution de gaz à la salle d'économie familiale.
- *Salle de gymnastique du collège Billeter* : réfection du sol sportif et des boiseries, peinture dans l'entrée et remplacement des luminaires.
- *Salle de gymnastique de la CSUM* : travaux électriques et installations de parois aux Moussaillons et à Cap'Tène, remplacement d'une pompe de circulation et échange de transformateurs ; pour mémoire, le sol sportif a été refait en 2010 sur la base d'un crédit octroyé le 11 juin 2009 par le Conseil général.

Il sied de ne pas oublier que les deux chaudières (mixtes gaz et mazout) chauffant les bâtiments scolaires et l'Espace Perrier sont maintenant vieilles d'une quarantaine d'années et qu'elles tombent fréquemment en panne. Leur remplacement est à l'ordre du jour. En 2011, la citerne à mazout a été désaffectée et, après vérification, son contenu a été transvasé au collège enfantin et primaire de Wavre ainsi qu'au bâtiment sis Auguste-Bachelin 4, générant en cela une économie substantielle.

Bâtiments du patrimoine financier

- *Espace Perrier* : la fréquentation a été stable et de nombreuses manifestations ont été organisées (assemblées des autorités et diverses, Je Tène, concerts, matches au loto, repas des aînés et du personnel de grandes entreprises, spectacles avec danse, etc.).

La baisse des recettes (comptes 303.427.00 et 303.427.90) est à relativiser car expliquée par l'augmentation de la proportion des locations des associations et sociétés membres du GASL (application d'un tarif réduit, en principe 50% sur le tarif des salles) au détriment des locations ordinaires (application du tarif plein).

Les travaux 2011 ont principalement résidé dans la peinture des fenêtres et des boiseries extérieures, la réparation de l'escalier extérieur à côté de l'entrée principale, la réfection et la vitrification du parquet de la salle La Tène, le remplacement du four à vapeur et l'achat d'une braisère et de nouvelles tables.

- *Mandat de gestion avec une régie immobilière* : la gestion des logements (baux à loyer) et des surfaces commerciales (baux commerciaux) est accomplie par un tiers externe à satisfaction du Conseil communal.
- Les commentaires particuliers en regard des comptes du poste 942, Immeubles du patrimoine financier, renseignent sur les travaux intervenus en 2011.

8 Programme de législature 2010-2012

Les comptes 2011 étant les derniers avant les élections communales du 13 mai, le Conseil communal juge utile de procéder à un bilan de son programme de législature, dont le Conseil général avait à l'époque pris acte le 5 novembre 2009.

Pour mémoire, l'Exécutif avait résumé ses intentions en termes d'actions et de réalisations pour la période 2010-2012 en 28 mesures. Le tableau ci-après renseigne sur l'état d'avancement desdites mesures, classées selon la méthode du plan Buchor.

Mesures	Etat	Eléments
0 Administration générale		
0.1 Planification et mise en place d'une réglementation unique	Mesure accomplie	Règlements général de commune, de police, de distribution d'eau, d'évacuation des eaux, des déchets, des fouilles, d'établissement et de discipline des écoles, etc. <i>A venir</i> : camping et site de La Tène, aménagement du territoire, constructions, etc.
0.2 Développement de l'information et de la communication	Mesure accomplie	Bulletin d'informations communales (2x/an) Dynamisation du site Internet
0.3 Optimisation des ressources humaines	Mesure accomplie	Définitions des fonctions Entretiens d'évaluation avec objectifs Système de gestion des temps de travail (Ré) affectation des ressources
1 Sécurité publique		
1.1 Renforcement de la lutte contre les incivilités et la petite délinquance par la prévention de proximité	Mesure accomplie	Mise en place de patrouilles Dépôts systématiques de plaintes Réfections et nettoyages immédiats après vandalisme Réorientation de la mission du Troglo
2 Enseignement & formation		
2.1 Création d'un GT intercommunal, resp. communal, pour l'étude du réaménagement des sites des collèges en fonction des conséquences et du développement d'HarmoS	Mesure abandonnée	La création de l'EORéN a modifié le contexte de réflexions et l'accent est dorénavant donné sur la mise en place de la nouvelle structure scolaire ; les besoins en matière des bâtiments seront dorénavant discutés avec la direction de l'EORéN

Mesures	Etat	Eléments
2.2 Adaptation de la politique de subvention des abonnements <i>Onde Verte</i>	Mesure accomplie	Mise en œuvre de l'arrêté du Conseil général du 1 ^{er} octobre 2009
3 Culture, sports, loisirs		
3.1 Création d'une commission ad hoc du Conseil général engageant une réflexion de fond sur le développement de la zone sportive du site de La Tène	Mesure accomplie	Créée le 11 juin 2009 sur proposition du Conseil communal, la commission a rendu son rapport le 29 mars 2010, en proposant diverses mesures
3.2 Optimisation de l'Espace Perrier : mise à niveau des équipements et dynamisation du mode de location	Mesure accomplie	Réfection et améliorations des installations en 2012 Utilisation du logiciel GELORE Visualisation des disponibilités en ligne <u>A venir</u> : réservation et paiement en ligne
3.3 Dynamisation du partenariat public privé : offre d'infrastructures culturelles, mise sur pied de manifestations officielles	Mesure accomplie	Construction de l'Agora Migros Soutien au Ciné-Tène, Fête du 1 ^{er} Août, La Tène Festival, Je Tène, etc. Réception des nouveaux habitants, des majorants, des personnes naturalisées, etc.
3.4 Promotion et soutien de la culture et des sports : mise en place de contrats de participation et constitution de partenariats publics privés	Mesure en cours	Quelques contrats de participation ont été conclus ; cette mesure n'a toutefois pas rencontré le succès escompté
5 Prévoyance sociale		
5.1 Création de nouvelles structures d'accueil des enfants	Mesure en cours	PPP avec l'association Les Moussaillons Ouverture 2011 de Cap'Tène et extension 2012 Projet de PPP (bâtiment polyvalent) avec la Paroisse protestante
5.2 Formation des maîtres d'apprentissage et augmentation du nombre de places d'apprentissage	Mesure accomplie	Suivi du cours de formateur par des employés Création d'un poste d'apprenti CFC agent d'exploitation, en sus des 3 postes d'apprentis CFC employés de commerce Mise sur pied des bases de formation au Troglo
5.3 Mise en place d'un programme d'animation pour les aînés et les jeunes	Mesure accomplie	Organisation du thé dansant des Saints de glace et pérennisation du repas de Noël Réorientation de la mission du Troglo
6 Trafic		
6.1 Assainissement et réaménagement de la rue de la Gare	Mesure en cours	Après l'étude menée en 2011, une demande de crédit est déposée en 2012
6.2 Limitation du trafic dans le centre des localités par des mesures de limitations de vitesse et d'aménagements urbains	Mesure en cours	Mise à 30 km/h des rues Charles-Perrier, des Couviers, des Essertons Mise en chantier de mise à 30 km/h de Wavre Projet de giratoire et rehaussement de chaussée à Thielle
6.3 Développement du réseau de cheminements pour la mobilité douce	Mesure en cours	Projet de passerelle sur l'autoroute A5 Projet de prolongement de piste cyclable (Marin – Wavre)
6.4 Développement des collaborations intercommunales dans le secteur des travaux publics	Mesure en suspens	Mesure suspendue en raison de l'accent porté sur les réflexions concernant les fusions de communes

Mesures	Etat	Eléments
7 Aménagement & protection de l'environnement		
7.1 Mise sur pied d'une politique de sensibilisation de la population et des entreprises aux aspects de la protection de l'environnement et du développement durable	Mesure en cours	Diverses informations dans la presse locale et le bulletin d'informations communales Mesure également en mains de la commission de l'environnement et du développement durable
7.2 Implantation d'un parc de conteneurs enterrés	Mesure en suspens	Mesure suspendue en raison des problèmes de contrôle liés à l'introduction de la taxe au sac et du coût à reporter sur la taxe de base
7.3 Développement des projets d'énergies renouvelables	Mesure en suspens	Mesure suspendue notamment en raison de l'incertitude liée à la redevance électrique et au résultat de la votation populaire sur la loi sur l'approvisionnement en énergie
7.4 Mise en chantier du plan d'aménagement communal	Mesure en cours	Un projet d'unification des règlements communaux de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier est rédigé ; toutefois, la modification de contexte lié à l'unification de la terminologie et des concepts en matière du droit des constructions et de l'aménagement du territoire (projet cantonal) oblige à attendre les résultats des travaux cantonaux
7.5 Aménagement de la parcelle communale « Derrière-le-Château » à Thielle, en écoquartier	Mesure en cours	Mesure modifiée par la décision de vente de la parcelle avec construction de villas individuelles ; le plan de quartier a recueilli un préavis favorable du SAT
7.6 Mise à l'étude et aménagement des sites d'activités économiques	Mesure en cours	Réflexions avec le SAT et étude confiée à un bureau ; le rythme de cette mesure dépend de celui imprimé par l'Etat au développement du pôle économique de Marin
7.7 Optimisation du cadastre souterrain	Mesure accomplie	Mise en place d'un SIG Recours à un nouveau géomètre Systématisation des campagnes de détection de fuites
8 Economie publique		
8.1 Mise en place d'une plate-forme d'échange avec les entreprises	Mesure accomplie	Définition d'une personne de contact Pages d'informations sur le site Internet Ambition revue à la baisse en raison du non-développement des relations envisagées avec un certain partenaire
8.2 Construction d'un nouveau bâtiment sanitaire au camping	Mesure en cours	Après 1.5 an de blocage suite à un référendum puis à une procédure judiciaire, les travaux débiteront à l'automne 2012
9 Finances & impôts		
9.1 Mesures visant à l'équilibre des charges et des revenus en tenant compte de l'évolution de la crise économique	Mesure accomplie	Les déficits 2009 et 2010 ont fait place au bénéfice de l'exercice 2011
9.2 Création d'une fondation pour le financement des activités culturelles et sportives, par le biais d'un partenariat PPP	Mesure abandonnée	La concrétisation de cette mesure dépendait directement de la venue d'un casino à Thielle

9 Conclusion

Parvenant au terme de la législature 2010 – 2012, le Conseil communal est fier de présenter des comptes 2011 bénéficiaires.

En effet, comme déjà mentionné dans la plaquette du budget 2012 (qui est quant à lui déjà équilibré !), parvenir à un tel résultat à l'issue des 3 premières années d'existence de La Tène n'a pas été un exercice facile alors même qu'il s'agissait de résorber un déficit structurel initialement chiffré à 0.4 million de francs, ceci dans un contexte de récession économique ayant causé d'importants déficits en 2009 et 2010. Conserver son cap au navire communal dans ces conditions a nécessité de la part du Conseil communal un fort esprit d'équipe, du sang-froid et la capacité de prendre et d'assumer ses responsabilités.

Néanmoins, le Conseil communal a relevé ce défi étant entendu qu'il avait à cœur de prouver que La Tène repose sur des bases solides héritées des communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, qu'il a pu développer et exploiter lors de la mise en œuvre des mesures prévues au programme de législature 2010 – 2012.

Il est toutefois évident que ce bilan positif doit être tempéré par le fait que ces 3 premiers exercices ont prouvé la forte dépendance du ménage communal envers les éléments externes, tels l'évolution de la conjoncture et certaines révisions législatives, contre lesquels une saine et rigoureuse gestion des deniers communaux n'a pas d'effet.

En outre, alors que l'année 2012 devrait encore rester sereine, il ne faut pas occulter que l'avenir est teinté d'incertitude notamment en raison des conséquences que certains grands chantiers cantonaux, comme la baisse de la fiscalité des personnes physiques, la révision de la fiscalité des personnes morales, l'assainissement de Prévoyance.ne ou encore le RER, ne manqueront pas d'avoir sur les finances communales.

Le Conseil communal est ainsi positif dans l'avenir de La Tène, bien qu'il voit cependant dans les projets de rapprochements et de fusions de communes en cours l'occasion pour *la commune* de parvenir à une taille et à un poids suffisants permettant notamment de se positionner en interlocuteur crédible vis-à-vis de l'Etat et de continuer à assumer ses tâches envers la population.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre en considération le présent rapport de gestion et à adopter les comptes de l'exercice 2011 de la commune de La Tène, tels que présentés, par l'arrêté joint.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 2 avril 2012

LE CONSEIL COMMUNAL